

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2008

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian - BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE
Véronique – LE PENVEN Françoise - GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette
Mme POLASTRO Maryse donne pouvoir à Mme LE PENVEN Françoise

Absents excusés : SALIGNAC Elisabeth – COURRIAS Bernard

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

MARCHE « AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR LE PSIG » - CHOIX DEFINITIF DES ENTREPRISES

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres concernant le marché lancé en Appel d'Offres Ouvert pour l'Aménagement d'un bâtiment pour accueillir un PSIG,

- **APPROUVE** les pièces du marché à passer avec les entreprises retenues pour chaque lot, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 04/09/2008 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes d'engagements des entreprises retenues.

RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNAUTAIRE (CPA)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2007, rédigé par la Communauté du Pays d'Aix, sur la qualité et le prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif Communautaire (SPANC).

AVIS SUR DEMANDE DE DECLASSEMENT POUR L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE N°41 « HARMONIE DU CEA CADARACHE »

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET un AVIS FAVORABLE** à la demande de déclassement pour l'INB n°41 « HARMONIE » implantée sur le Centre du CEA de Cadarache.

CONVENTION RELATIVE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES PRIS EN CHARGE PAR LE CONSEIL GENERAL A PASSER ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance de la convention concernant l'organisation des transports scolaires présentée par le Conseil Général, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la convention relative aux transports scolaires pris en charge par le Conseil Général à passer entre le Département et la Commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.

DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR « L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS »

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 200.00 € à « l'Association des Anciens Combattants » ;
- **DIT QU'**un virement de crédits sera effectué à l'article 6574 « Subv. Fonct. Person. Droit Privé ».

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FORMULEE PAR « L'ASSOCIATION SAINT PAUL LOISIRS »

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de verser un complément de subvention à l'Association Saint Paul Loisirs de 2 736.00 € pour l'organisation du repas du 3^o âge du 06 Septembre 2008 ;
- **DIT QU'**un virement de crédit sera effectué à l'article 6574 « Subv. Fonct. Person. Droit Privé ».

VIREMENTS DE CREDITS :

1. **De l'article « 2183 Matériel de bureau et informatique » à l'article « 205 Licences, logiciels »**
2. **De l'article « 61523 Entretien de voies et réseaux » à l'article « 6574 Subv. Fonct. Person. Droit Privé »**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** un virement de crédits de 1 500.00 € de l'article 2183 « Matériel de bureau et informatique » à l'article 205 « Licences, logiciels » pour régularisation ;
- **DECIDE** un virement de crédits de 2 936.00 € (200.00 + 2 736.00) de l'article 61523 « Entretien de voies et réseaux » à l'article 6574 « Subv. Fonct. Person. Droit Privé ».
- 3. **De l'article « 2315 Installation, Matériel et Outillage Technique » à l'article « 1641 Emprunts » du Budget Eau et Assainissement (régularisation centimes)**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** un virement de crédits de 1.00 € de l'article 2315 « Installation, Matériel et Outillage Technique » à l'article 1641 « Emprunts » pour régularisation centimes d'emprunt sur le Budget Eau et Assainissement.

MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU DEPART DE LA BASE DE BOMBARDIERS D'EAU DE LA SECURITE CIVILE DE MARIGNANE

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de soutenir la ville de Salon de Provence pour le maintien dans le département des Bouches du Rhône de la base de bombardiers d'eau de la Sécurité Civile.
- **ADOPTE** la motion proposée.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERT DU BUREAU DE POSTE ET SERVICE COURRIERS VERS LES LOCAUX DU CENTRE COMMERCIAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil des réponses reçues de la Direction des Services de la Poste de Paris (s/couvert de M. MEDVEDOWSKY) et du groupement courrier du Pays d'Aix.

La Direction des Services de la Poste associe toujours au projet du transfert des locaux, le projet de partenariat avec la collectivité ou les commerçants pour une Agence Postale Communale.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis un avis défavorable par délibération du 03 Avril 2008, à cette solution. Nous rappelons que la Commune propose ce transfert de bureau, en raison de la vétusté du bâtiment actuel. Aussi, le Conseil **DECIDE** de mandater M. Régis CHAUMONT, Expert Immobilier, pour une expertise de la vétusté dudit bâtiment.

Par ailleurs le groupement courrier du Pays d'Aix, ayant donné une réponse négative à notre proposition de transfert dans le local n°11 du Complexe Commercial, le Conseil **DECIDE** d'attribuer ce local à Melle ROUANET Audrey pour l'extension du « Restaurant - Crêperie « L'ACCENT » »

CHEMIN D'ACCES QUARTIER LE CARROUQUIER

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Madame ARABI domiciliée au Carrouquier, qui sollicite la Commune pour améliorer l'état du chemin d'accès et souhaiterait connaître si la Commune serait intéressée pour acquérir ce chemin.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil **CONSIDERE** que le chemin d'accès est privé (appartenant à plusieurs propriétaires). La Commune, ayant déjà refusé ce type de demande à d'autres administrés, ne peut satisfaire les travaux sollicités, et ne souhaite pas que ce chemin devienne communal.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.